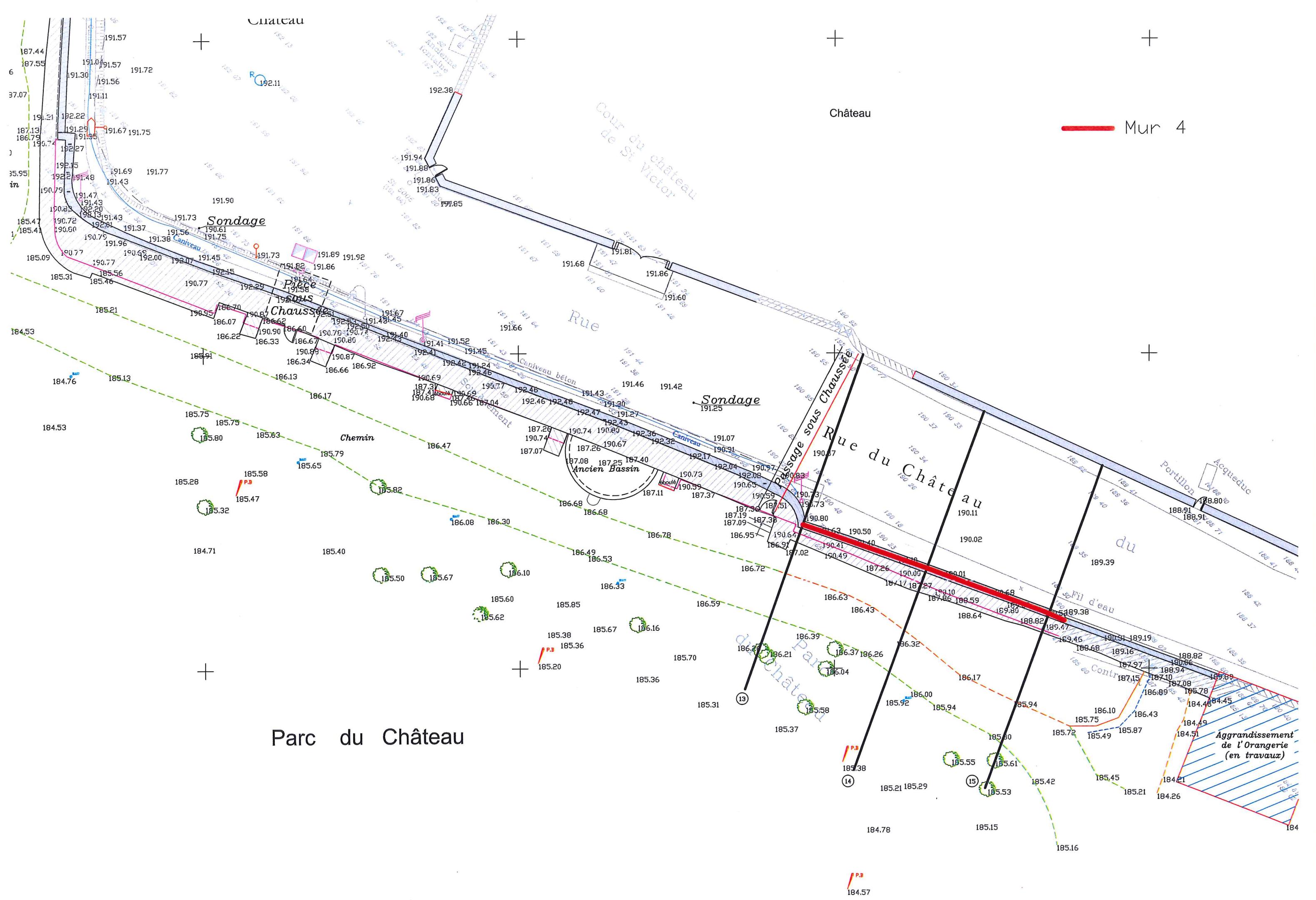


IV. MUR 4

Etudié à partir du profil P13, le traitement de ce mur ;

- Bêche BA en pied à l'aval,
 - Drain subhorizontaux,
 - Clous,
- est schématisé sur les plans des pages suivantes.

- BECHE BA (Massifs jointifs)
 - Béton : XC2, C25/30
 - Aciers : 35 kg/m³ + attentes pour liaisons massifs mitoyens
 - Réalisation par passes alternées de largeur $l \leq 1.20$ m
 - J0 : bétonnage passes 1, 4, 7, 10 et 13
 - J0+48h : fouilles passes 2, 5, 8, 11 et 14
 - J1 : bétonnage passes 2, 5, 8, 11 et 14
 - J1+48h : fouilles passes 3, 6, 9, 12, 15 et bétonnage
 - Fond de fouille propre et sain, substitution des éventuelles poches polluées et/ou de faible portance par un gros béton
- DRAINS SUBHORIZONTAUX
 - Forage Ø 110 mm
 - Longueur : 6,0 ml
 - Inclinaison/horizontale : 5°
 - Drain PVC Ø 100 mm avec chaussette géotextile anticontaminant
 - Maillage ;
 - Trois nappes, espacement vertical : 1,00 m
 - Drains : espacement horizontal : 2,00 m
- CLOUS
 - Forage Ø 110 mm avec tubage dans les couches non cohérentes et/ou instables
 - Longueur unitaire : 12,0 ml
 - Inclinaison/horizontale : 20°
 - Armature : barre acier $\sigma_e \geq 500$ MPa, Ø 32 mm
 - Coulis de ciment CEM III/B 42,5 N PMES – C/E = 2
 - Platine de répartition : Croix de St André
 - Maillage ;
 - Trois nappes, espacement vertical : 1,00 m
 - Clous : espacement horizontal : 1,50 m



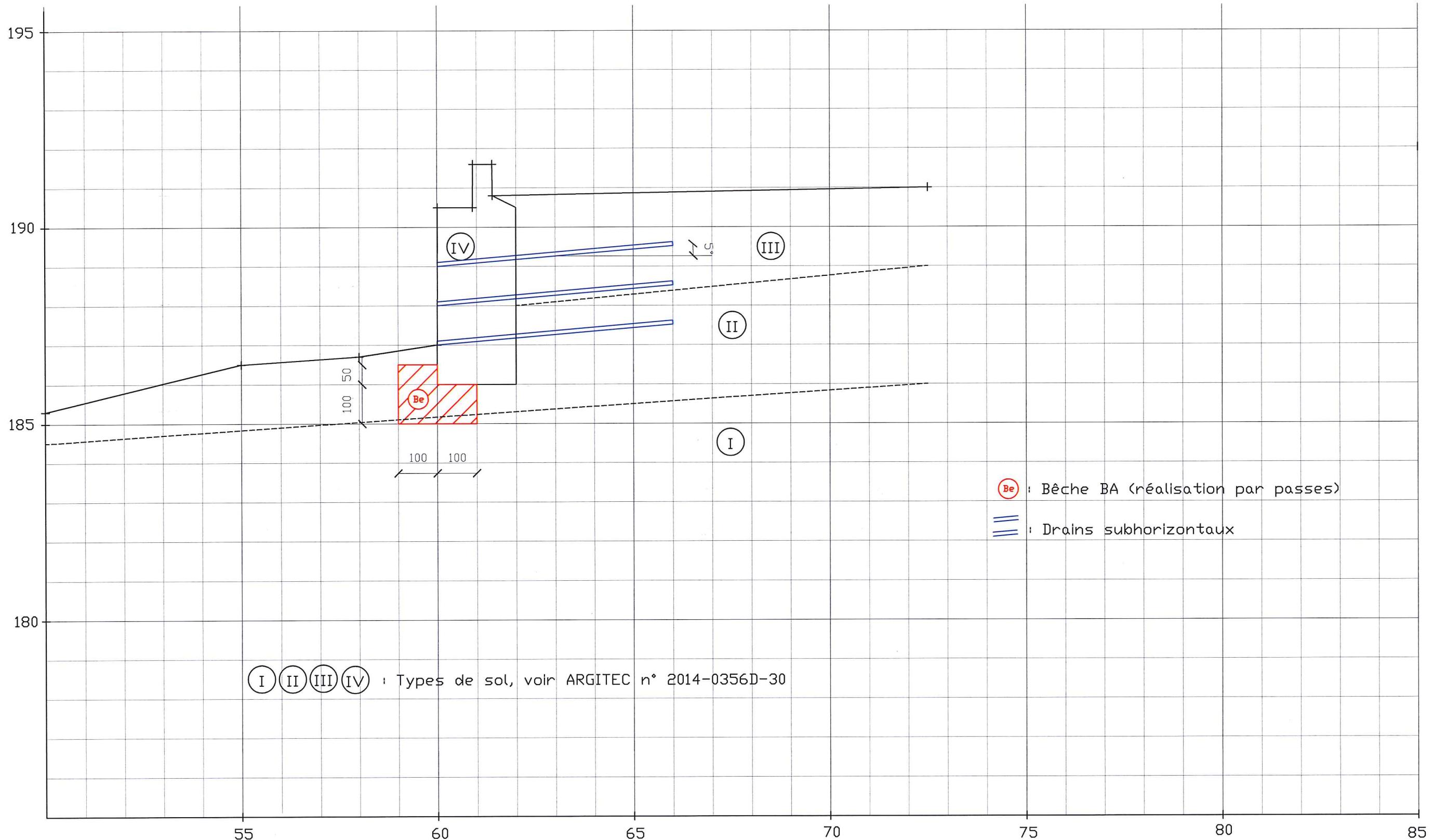
DEPARTEMENT DU GARD
SAINT VICTOR DES OULES

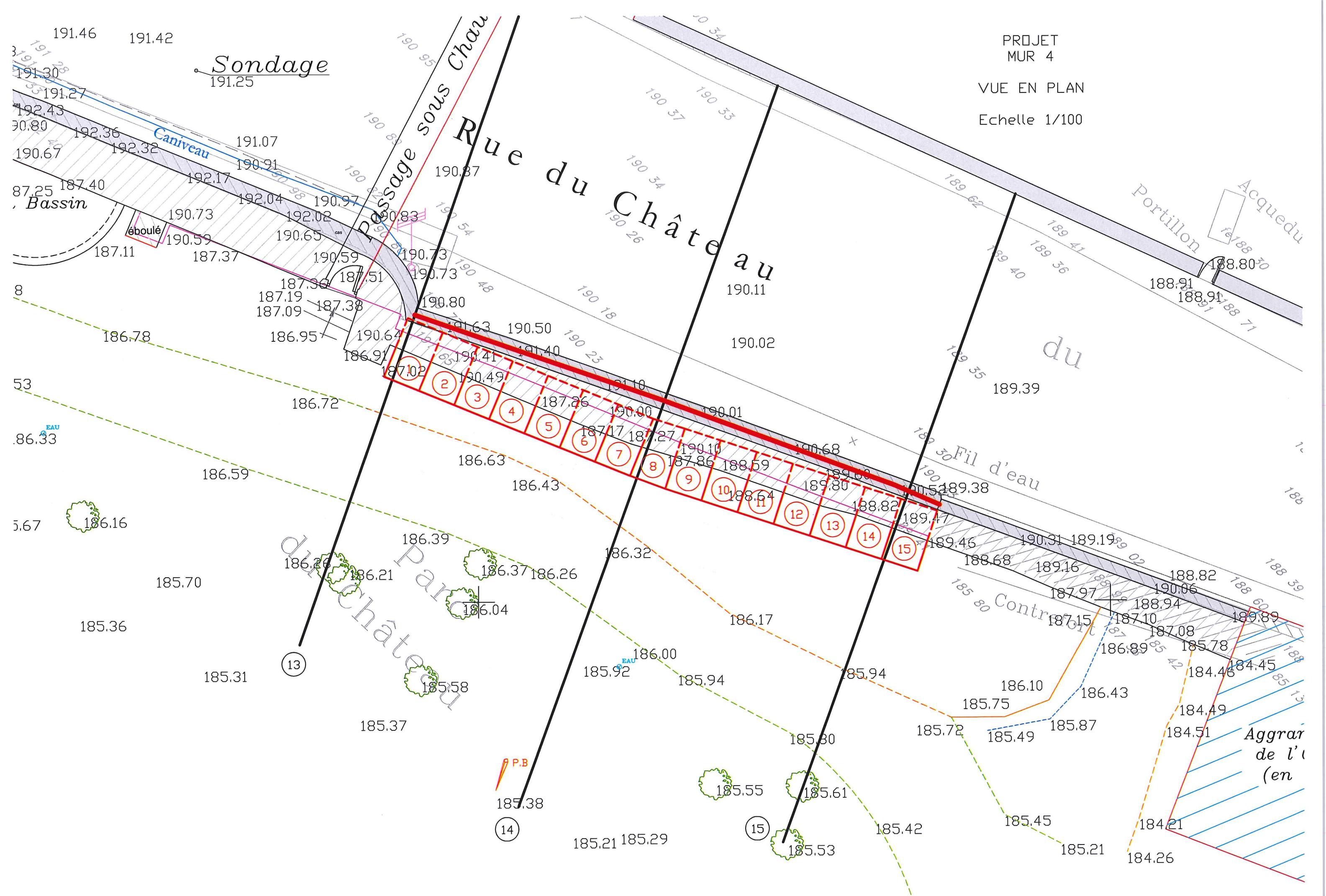
MUR DE SOUTENEMENT

PROJET
MUR 4

PROFIL P13

Echelle 1/100





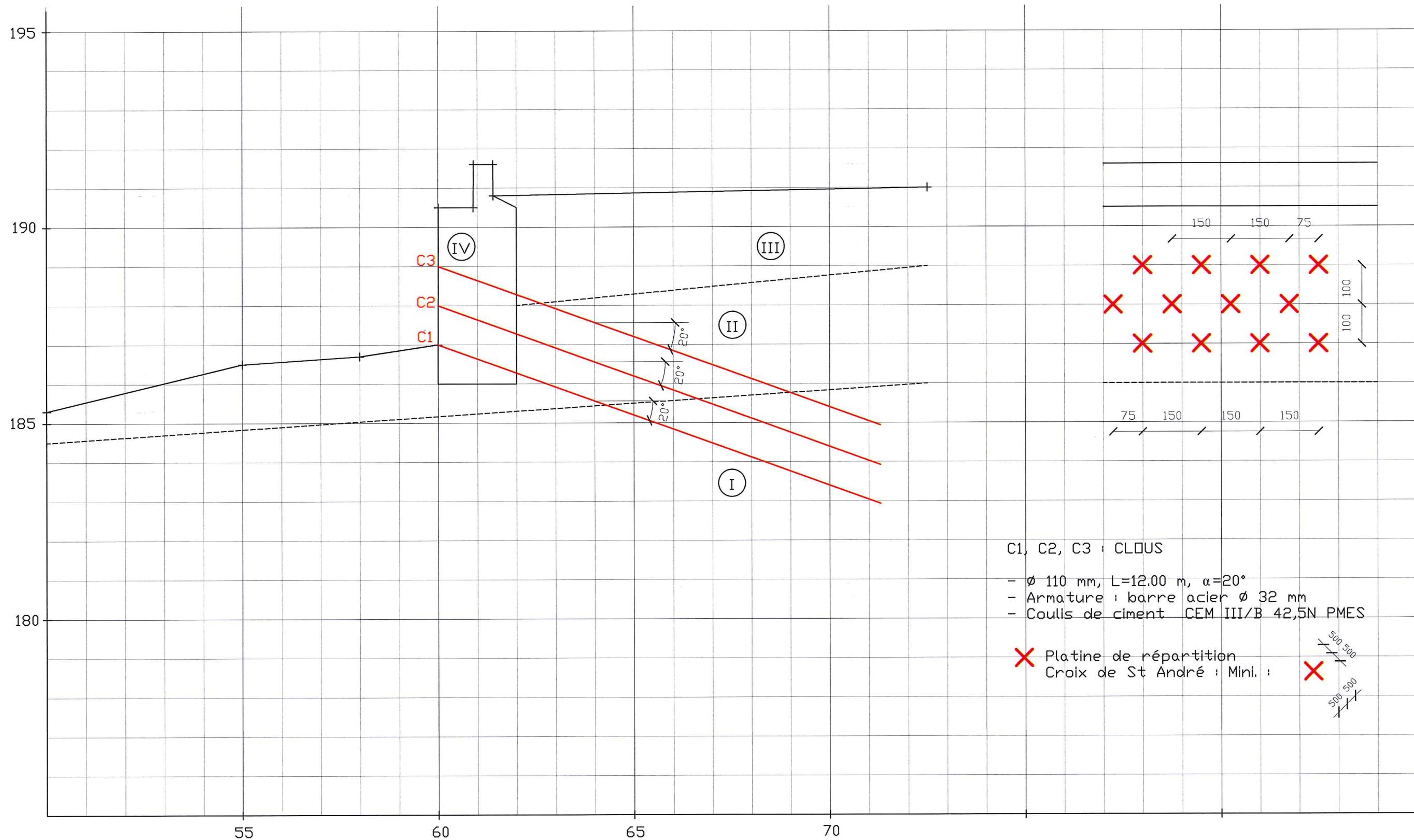
DEPARTEMENT DU GARD
SAINT VICTOR DES OULES

MUR DE SOUTENEMENT

PROJET
MUR 4

PROFIL P13

Echelle 1/100

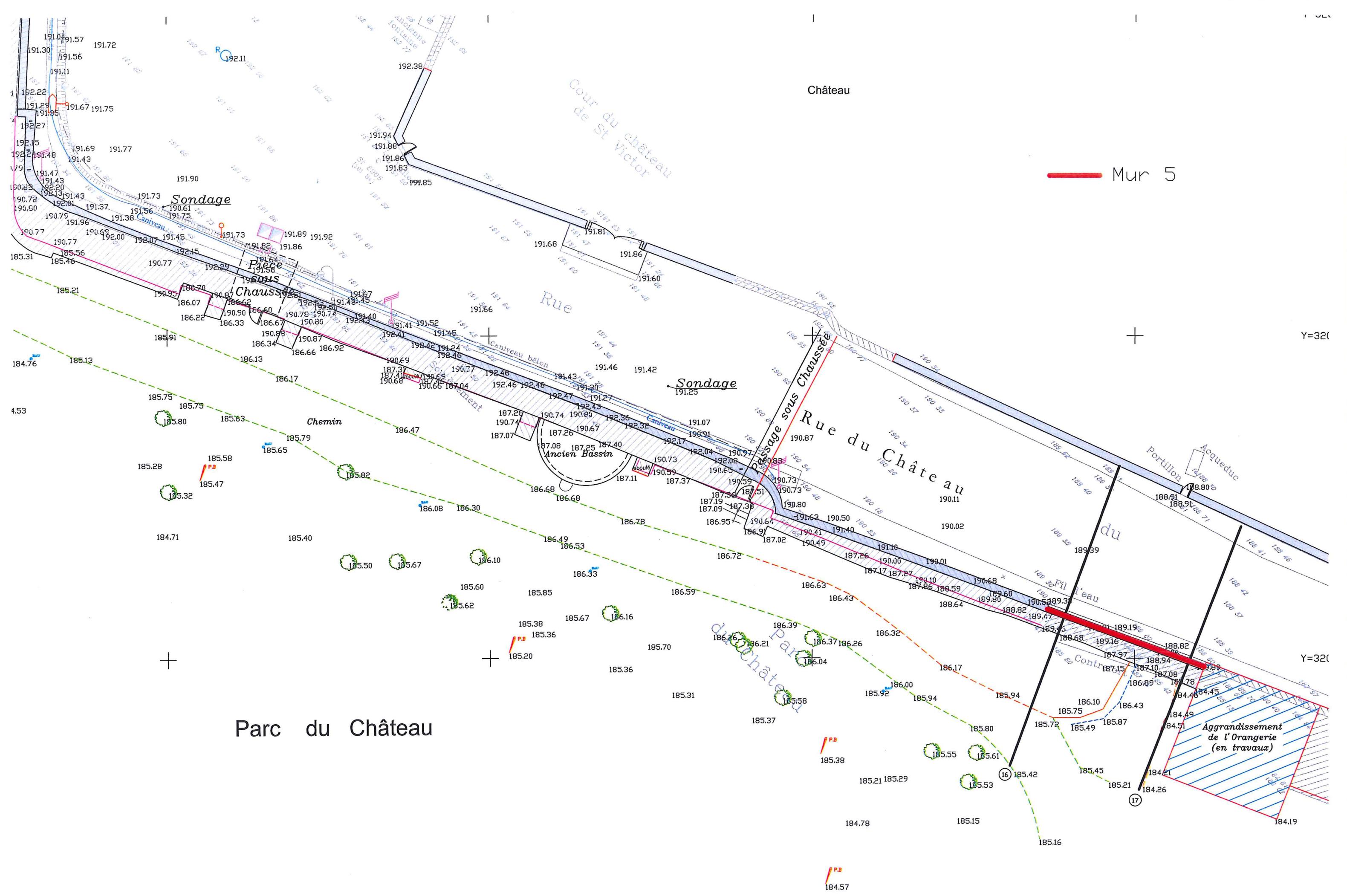


V. MUR 5

Etudié à partir du profil P17, le traitement de ce mur ;

- Bêche BA en pied à l'aval,
 - Drain subhorizontaux,
 - Clous,
- est schématisé sur les plans des pages suivantes.

- BECHE BA (Massifs jointifs)
 - Béton : XC2, C25/30
 - Aciers ‚ 35 kg/m³ + attentes pour liaisons massifs mitoyens
 - Réalisation par passes alternées de largeur $l \leq 1.50$ m
 - J0 : bétonnage passes 1, 4 et 7
 - J0+48h : fouilles passes 2 et 5
 - J1 : bétonnage passes 2 et 5
 - J1+48h : fouilles passes 3 et 6 et bétonnage
 - Fond de fouille propre et sain, substitution des éventuelles poches polluées et/ou de faible portance par un gros béton
- DRAINS SUBHORIZONTAUX
 - Forage Ø 110 mm
 - Longueur : 6,0 et 9,0 ml
 - Inclinaison/horizontale : 5°
 - Drain PVC Ø 100 mm avec chaussette géotextile anticontaminant
 - Maillage ;
 - Trois nappes, espacement vertical : 0,75 m
 - Drains : espacement horizontal : 1,50 m
- CLOUS
 - Forage Ø 110 mm avec tubage dans les couches non cohérentes et/ou instables
 - Longueur unitaire : 10,5 ml
 - Inclinaison/horizontale : 20°
 - Armature : barre acier $\sigma_e \geq 500$ MPa, Ø 32 mm
 - Coulis de ciment CEM III/B 42,5 N PMES – C/E = 2
 - Platine de répartition : Croix de St André
 - Maillage ;
 - Trois nappes, espacement vertical : 1,00 m
 - Clous : espacement horizontal : 1,50 m



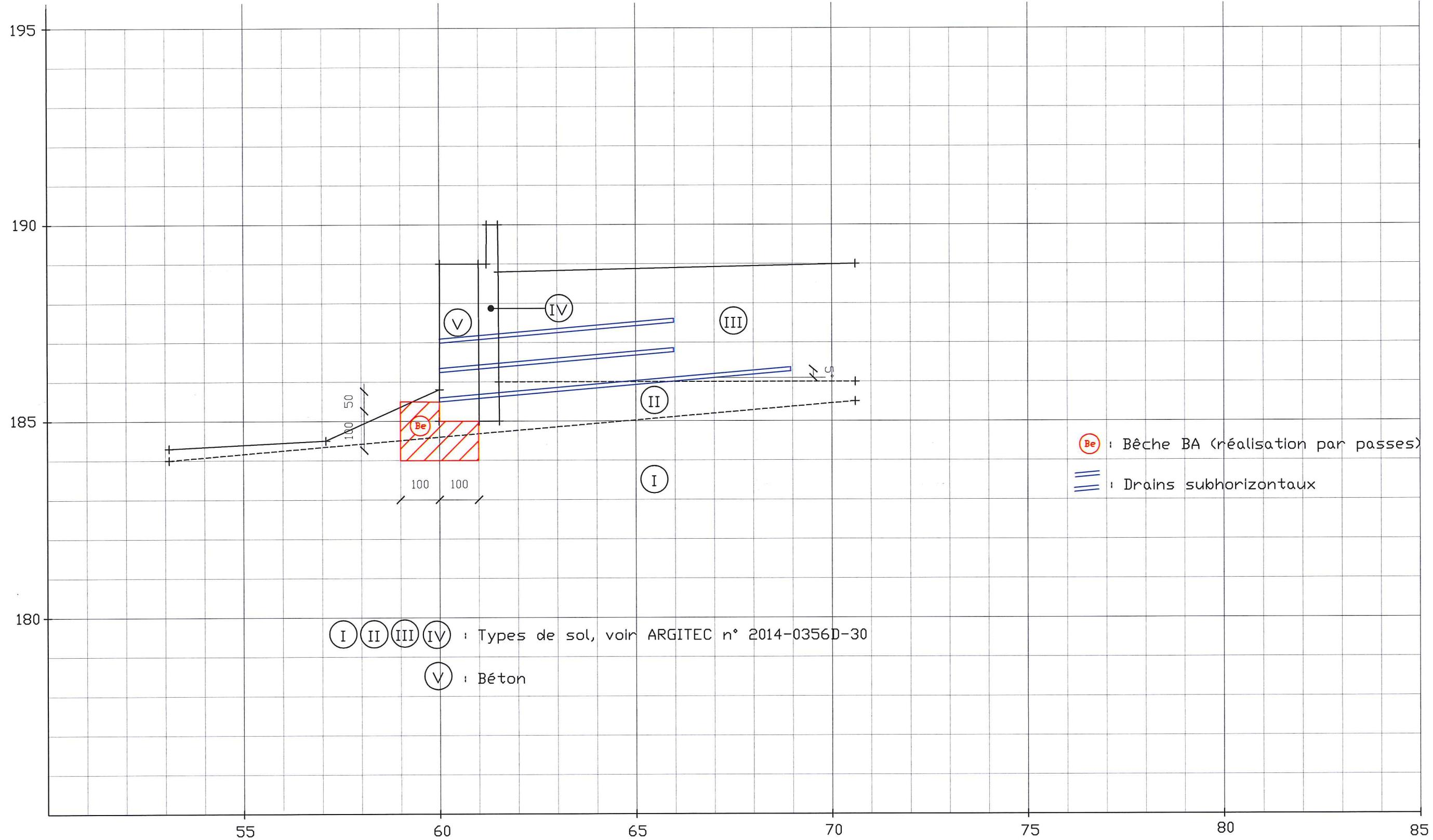
DEPARTEMENT DU GARD
SAINT VICTOR DES OULES

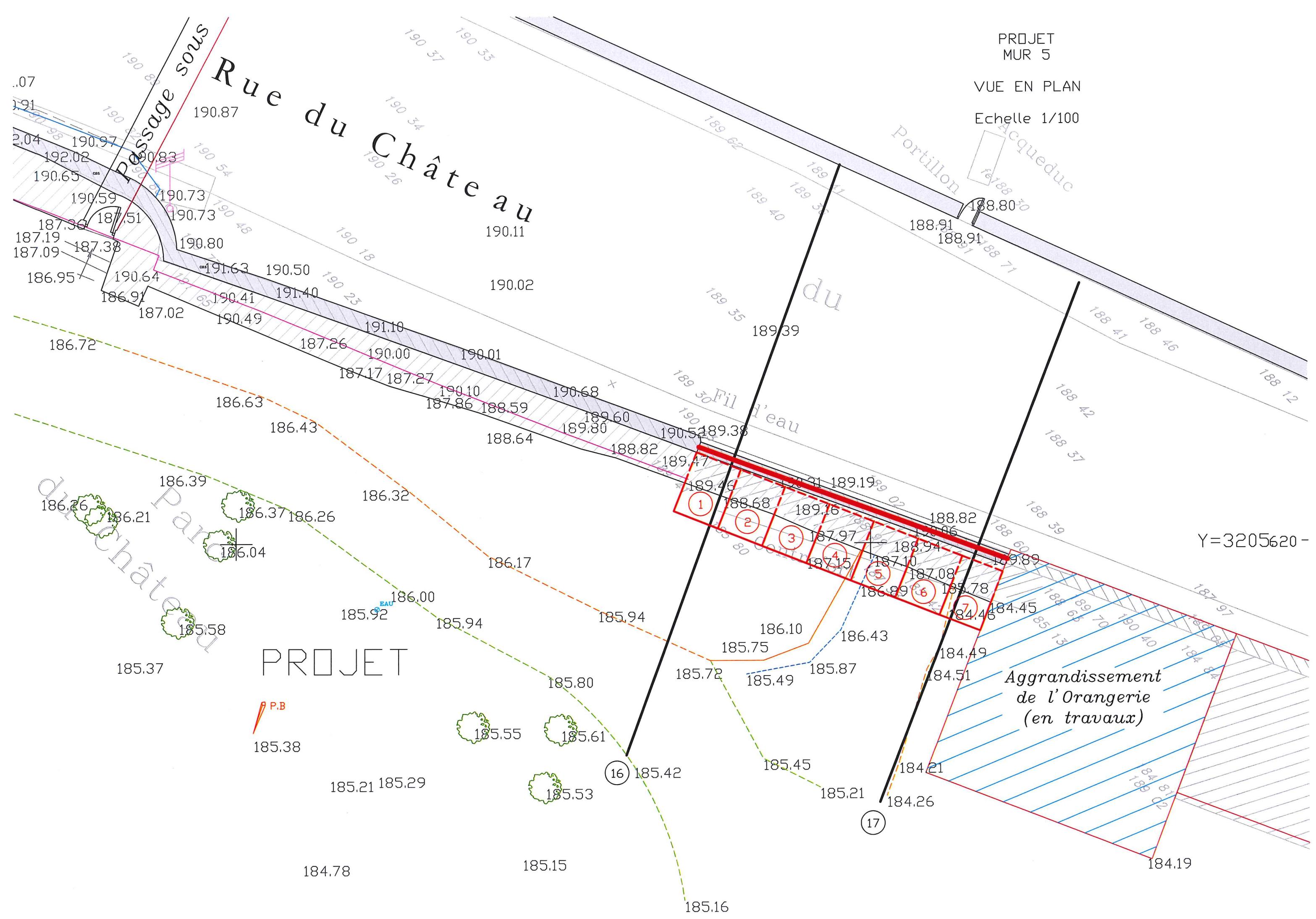
MUR DE SOUTENEMENT

PROJET
MUR 5

PROFIL P17

Echelle 1/100





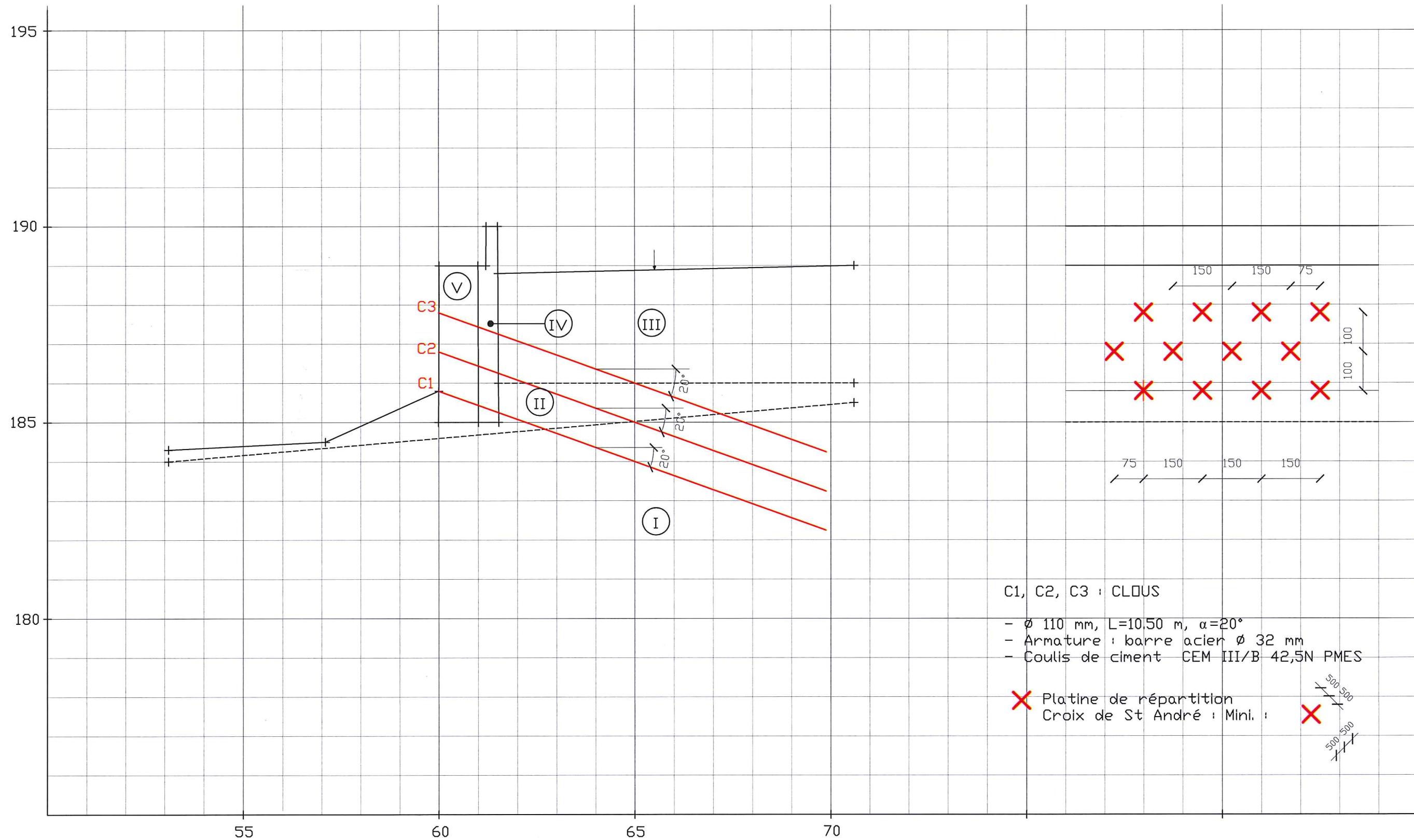
DEPARTEMENT DU GARD
SAINT VICTOR DES OULES

MUR DE SOUTENEMENT

PROJET
MUR 5

PROFIL P17

Echelle 1/100



C. OUVRAGES ASSOCIES

I. PIECE SOUS CHAUSSEE

Le traitement de cet ouvrage :

- Longrines BA de renfort sur micropieux
- Béton projeté armé sur l'ensemble de l'intrados
- Poutre voile BA

est schématisé sur les plans des pages suivantes.

- LONGRINES BA
 - LG1 ; section 50x80h
 - Béton XC2, C25/30
 - Réalisation (fouille, ferraillage et bétonnage) en 4 passes avec délai de 48h entre passes
 - LG2 ; section 20x40h
 - Béton XC2, C25/30
- MICROPIEUX
 - Forage ø 165 mm, avec tubage dans les couches instables, et enregistrement, en continu, des paramètres de forage
 - Longueur unitaire des micropieux H = 14,0 ml
 - Inclinaison/verticale < 5°
 - Armature : tube acier N80 6e ≥ 560 MPa ; ø 88,9 mm, ép. 6 mm
 - Coulis de ciment CEM III/B 42,5 PMES, C/E=2
- BETON PROJETE ARME
 - Ep. 0 ,15 m
 - Béton XC2, C30/37
 - Armatures > 8 kg/m²
 - Finition talochée
- POUTRE-VOILE

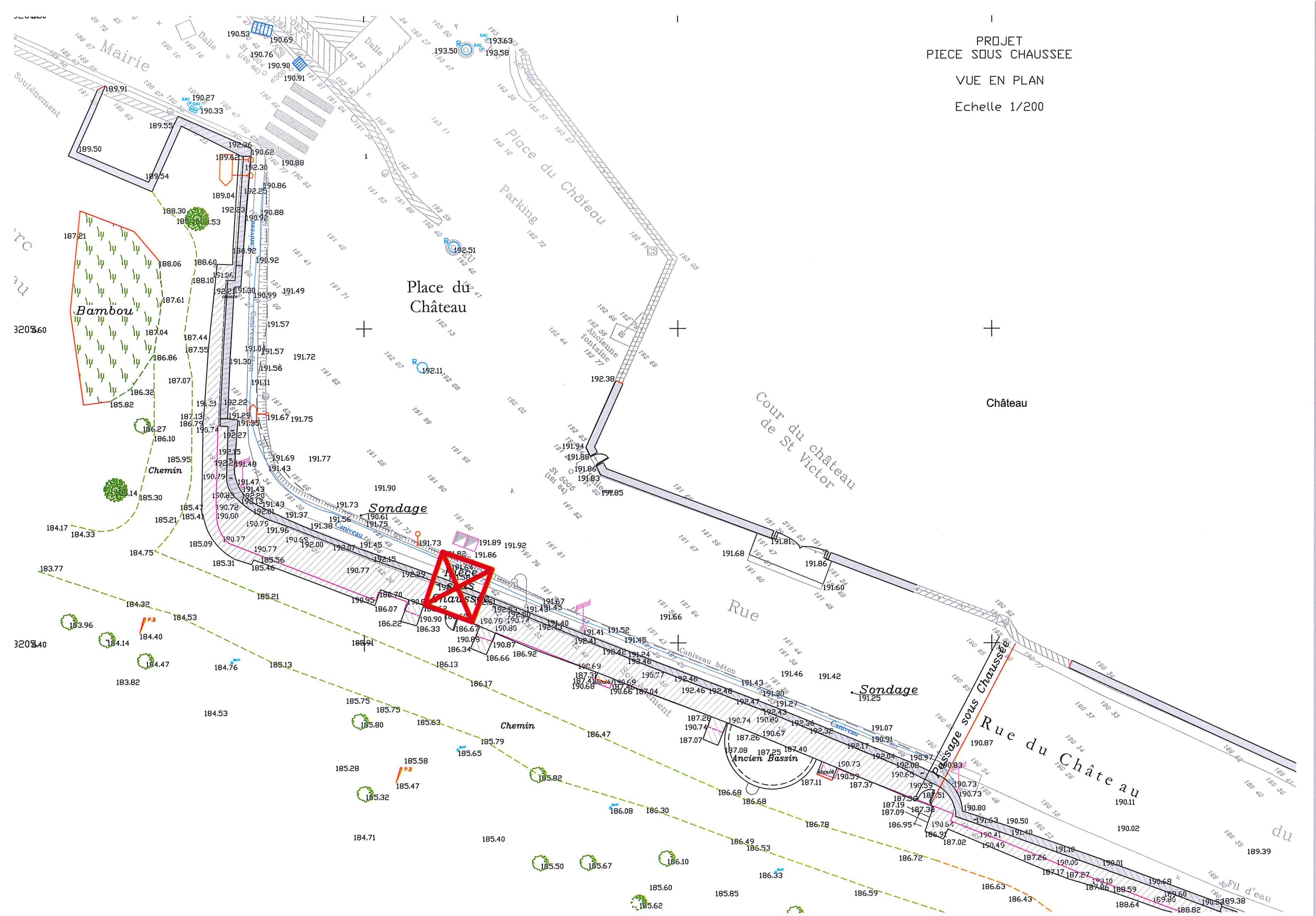
Poutre voile BA à réaliser en continuité du voile BA tirant sur micropieux (MUR 3)

 - Section 50x150h
 - Béton : XC2, C30/37

PROJET PIECE SOUS CHAUSSEE

VUE EN PLAN

Echelle 1/20

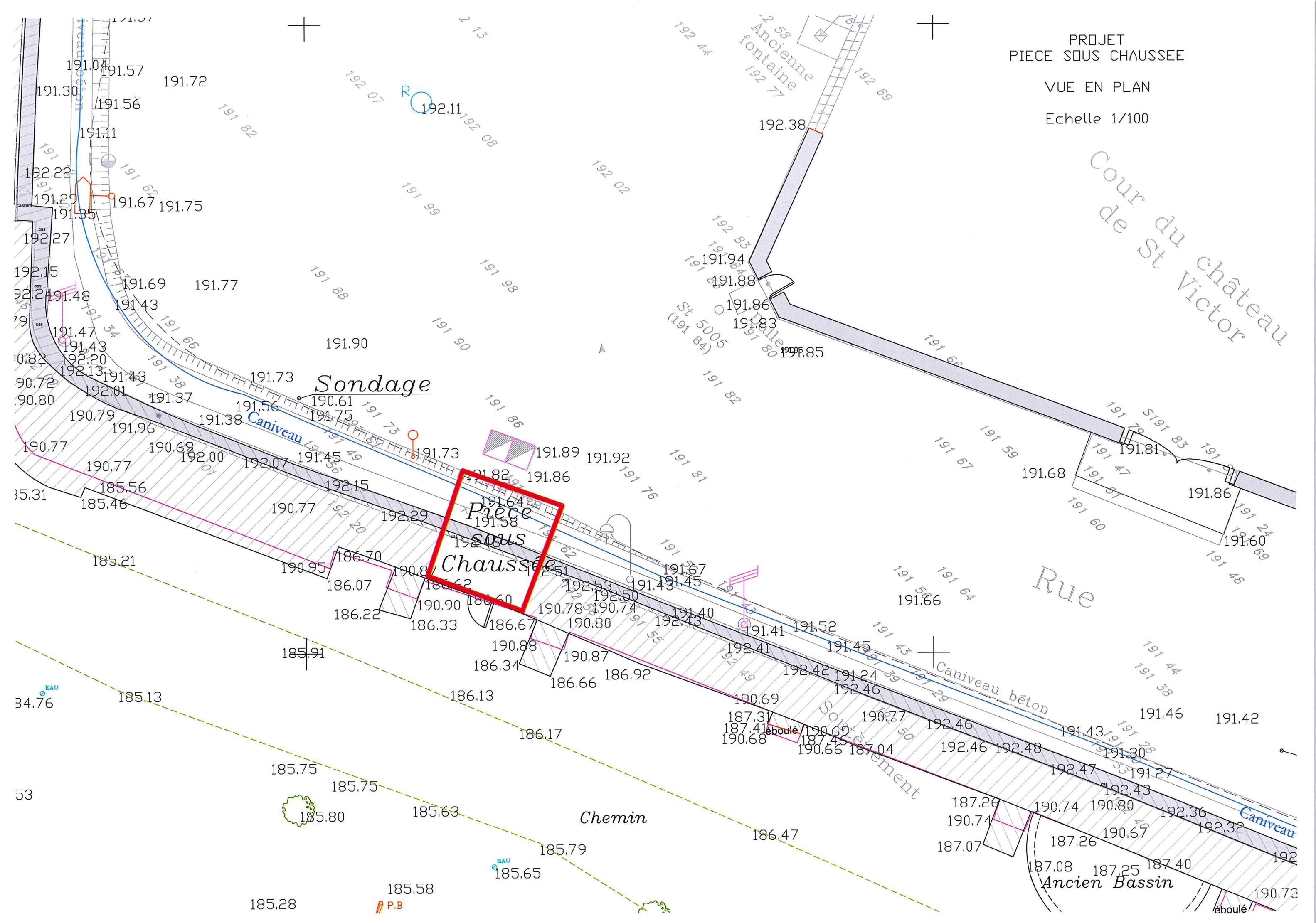


PROJET
PIECE SOUS CHAUSSEE

VUE EN PLAN

Echelle 1/100

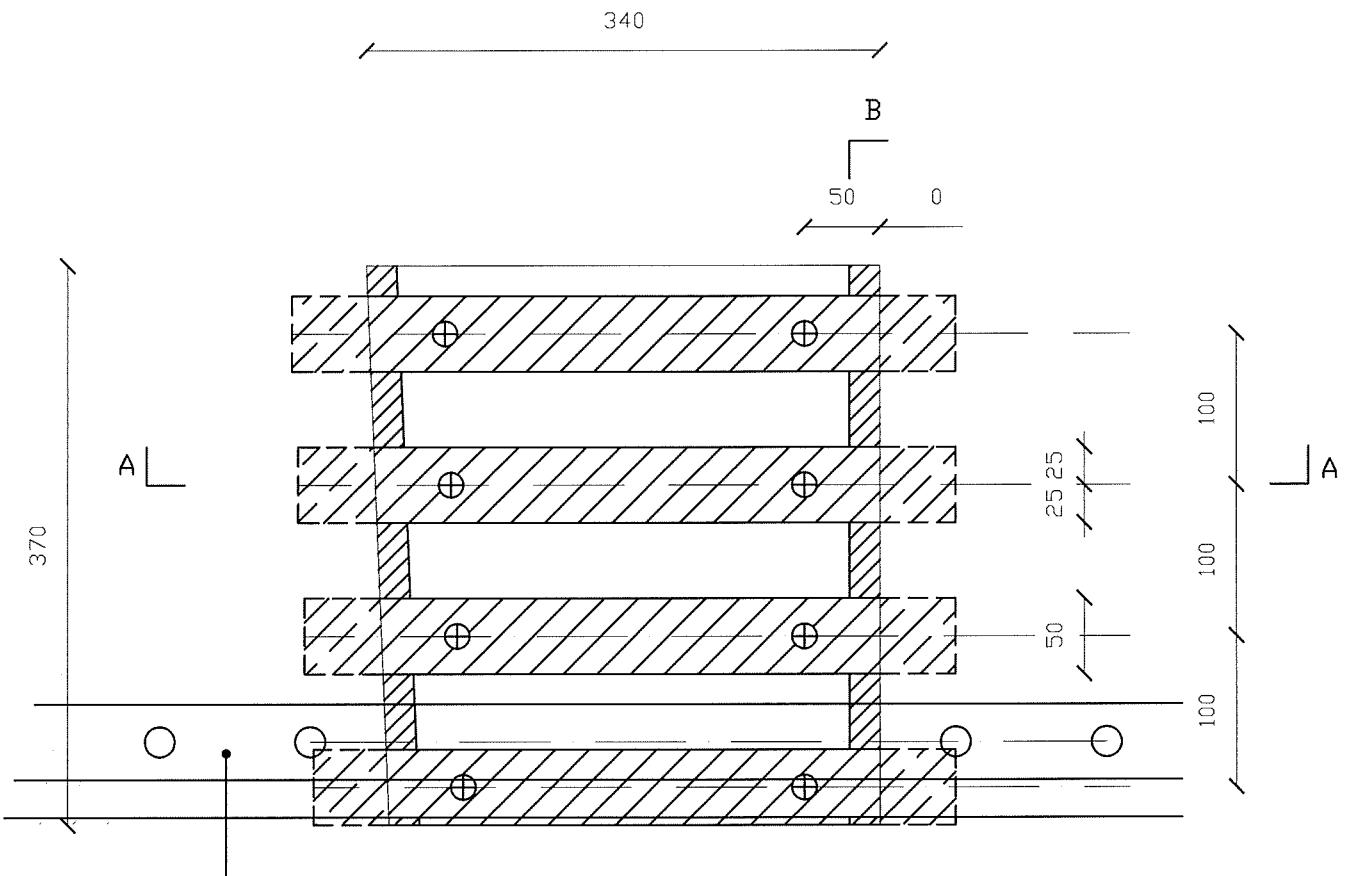
Cour du St château Victor



PROJET
PIECE SOUS CHAUSSEE

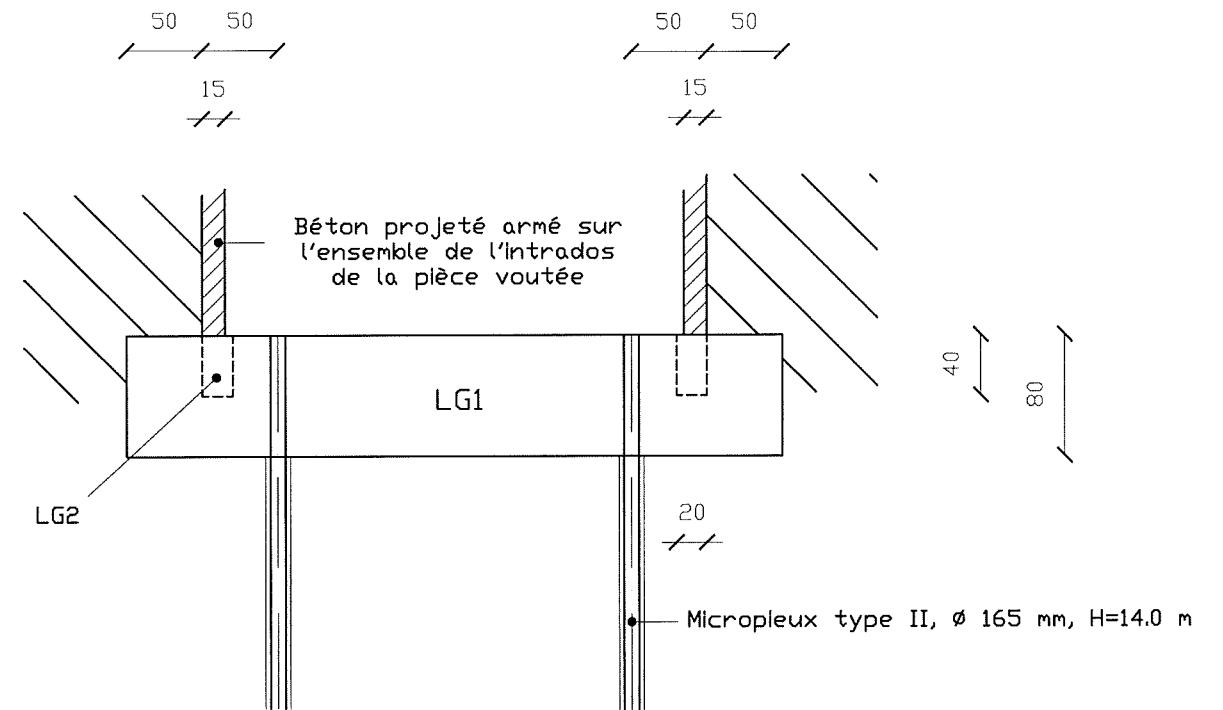
Echelle 1/50

VUE EN PLAN

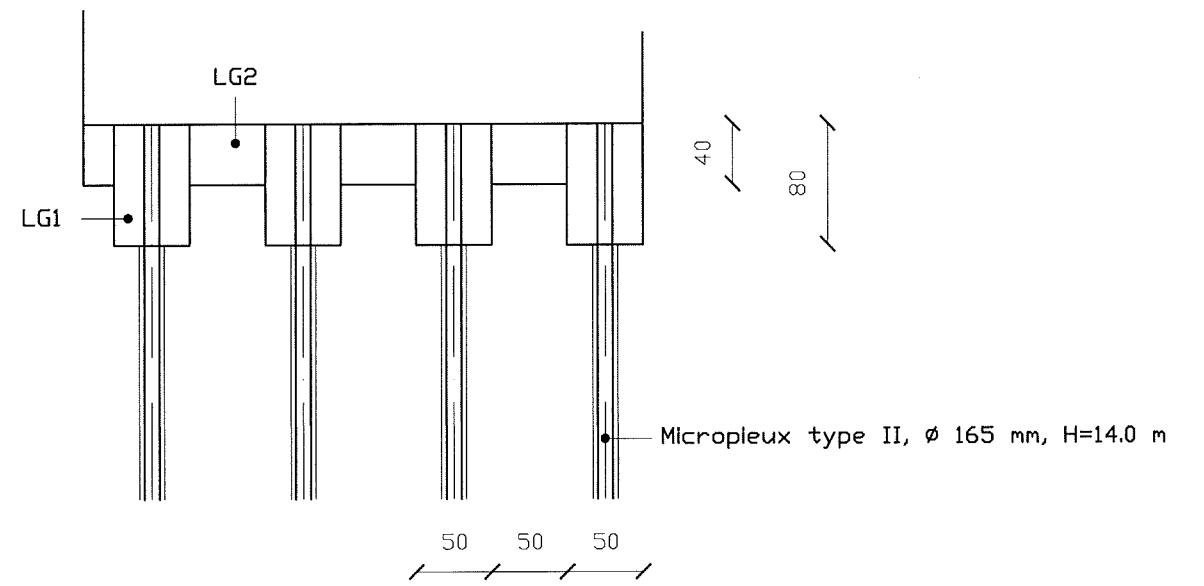


- Micropile voile BA tiranté
- ⊕ Micropile sous longrines BA ; LG1
- ▨ Longrines BA LG1
- ▨ Longrines BA LG2

COUPE A-A

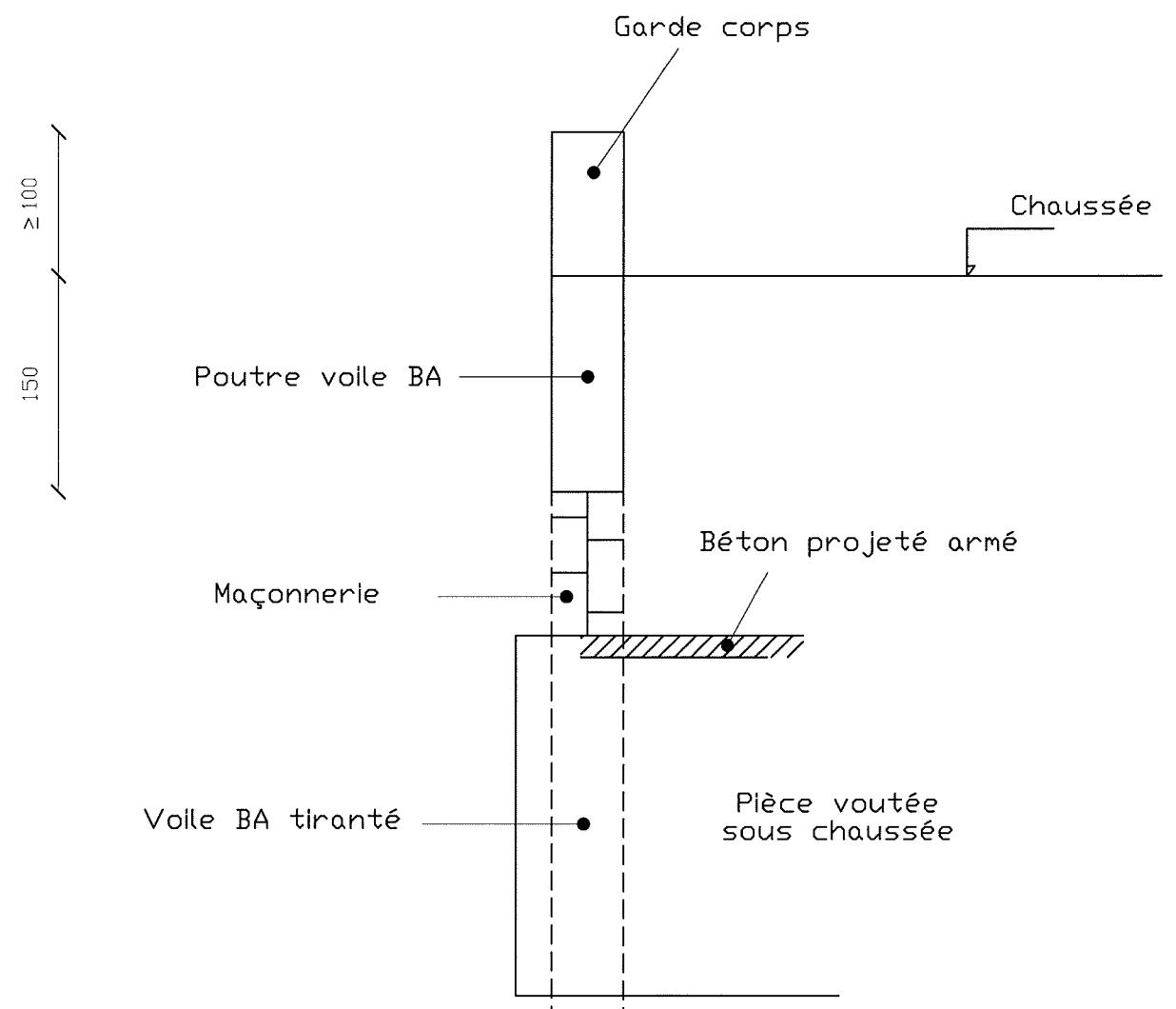
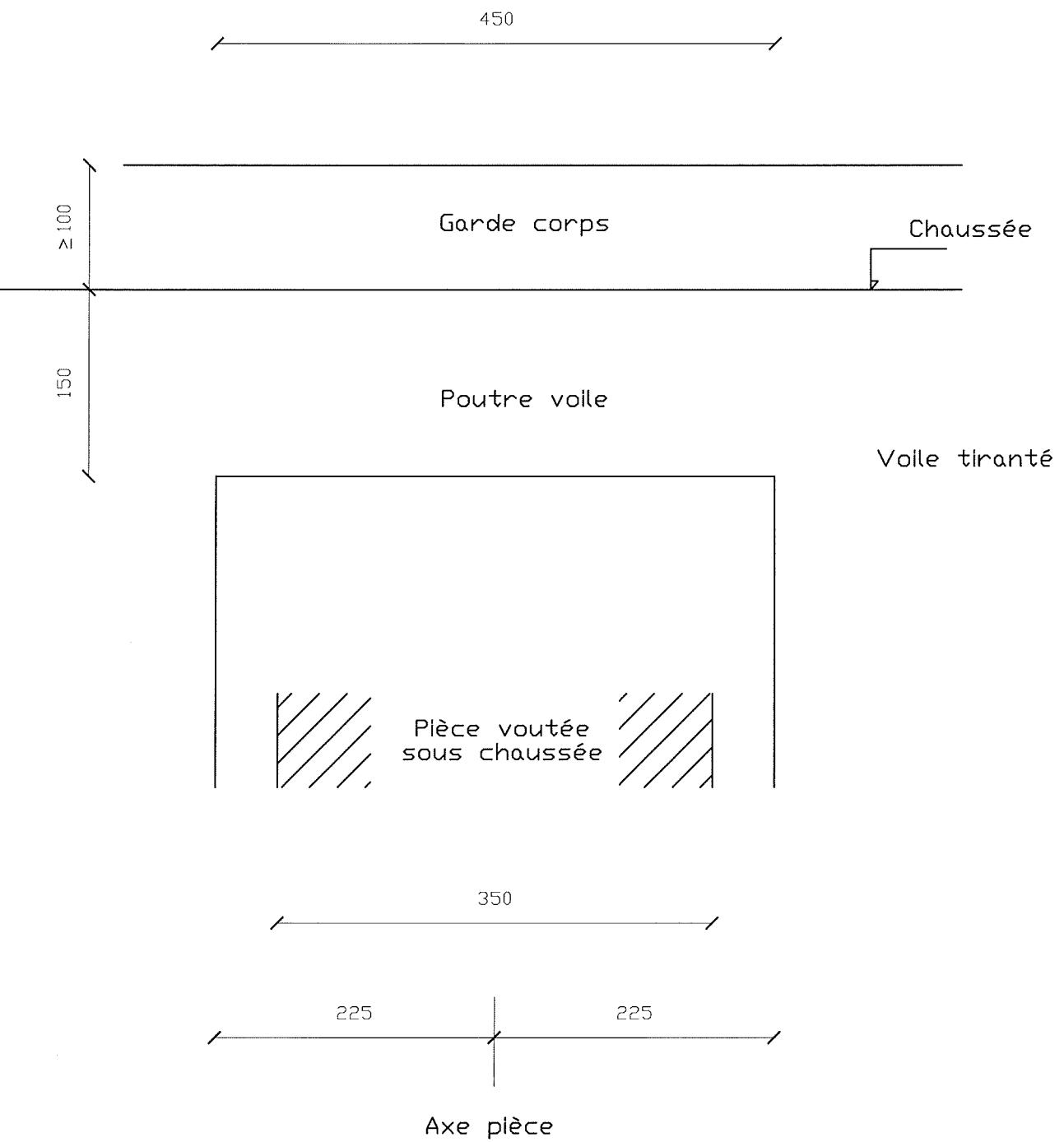


COUPE B-B



PROJET
PIECE SOUS CHAUSSÉE

Echelle 1/50



II. PASSAGE SOUS CHAUSSEE

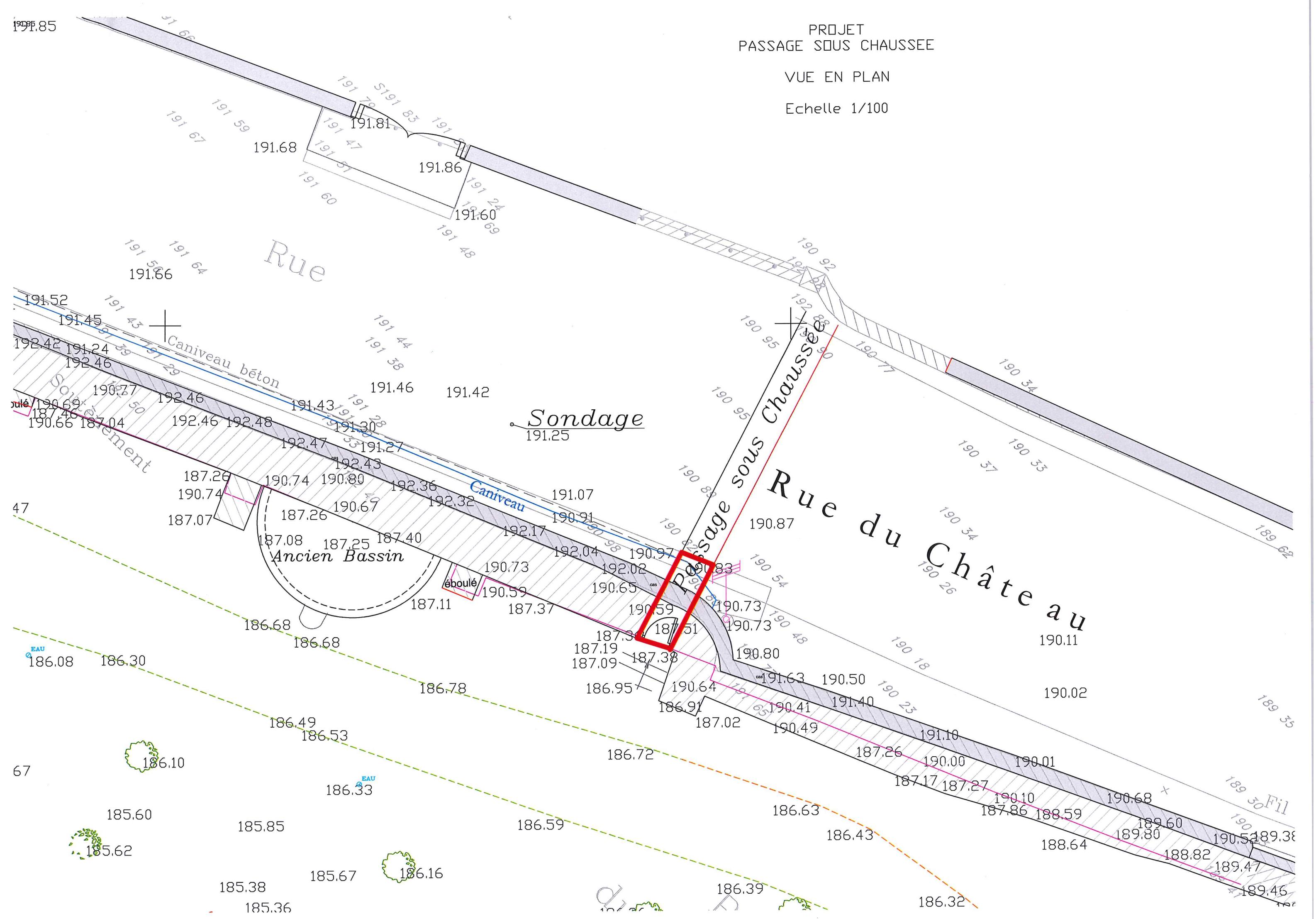
Cet ouvrage est traité par :

- Béton projeté armé sur l'intrados et sur une longueur, à partir de l'entrée Sud, de 3,0 m
- Poutre voile BA
- BETON PROJETE
 - Ep. 0 ,10 m
 - Béton XC2, C30/37
 - Armatures > 6 kg/m²
 - Finition talochée
- POUTRE VOILE
 - Poutre voile BA à réaliser en continuité du voile BA tirant sur micropieux (MUR 3)
 - Section 50x50h
 - Béton : XC2, C30/37

PROJET
PASSAGE SOUS CHAUSSEE

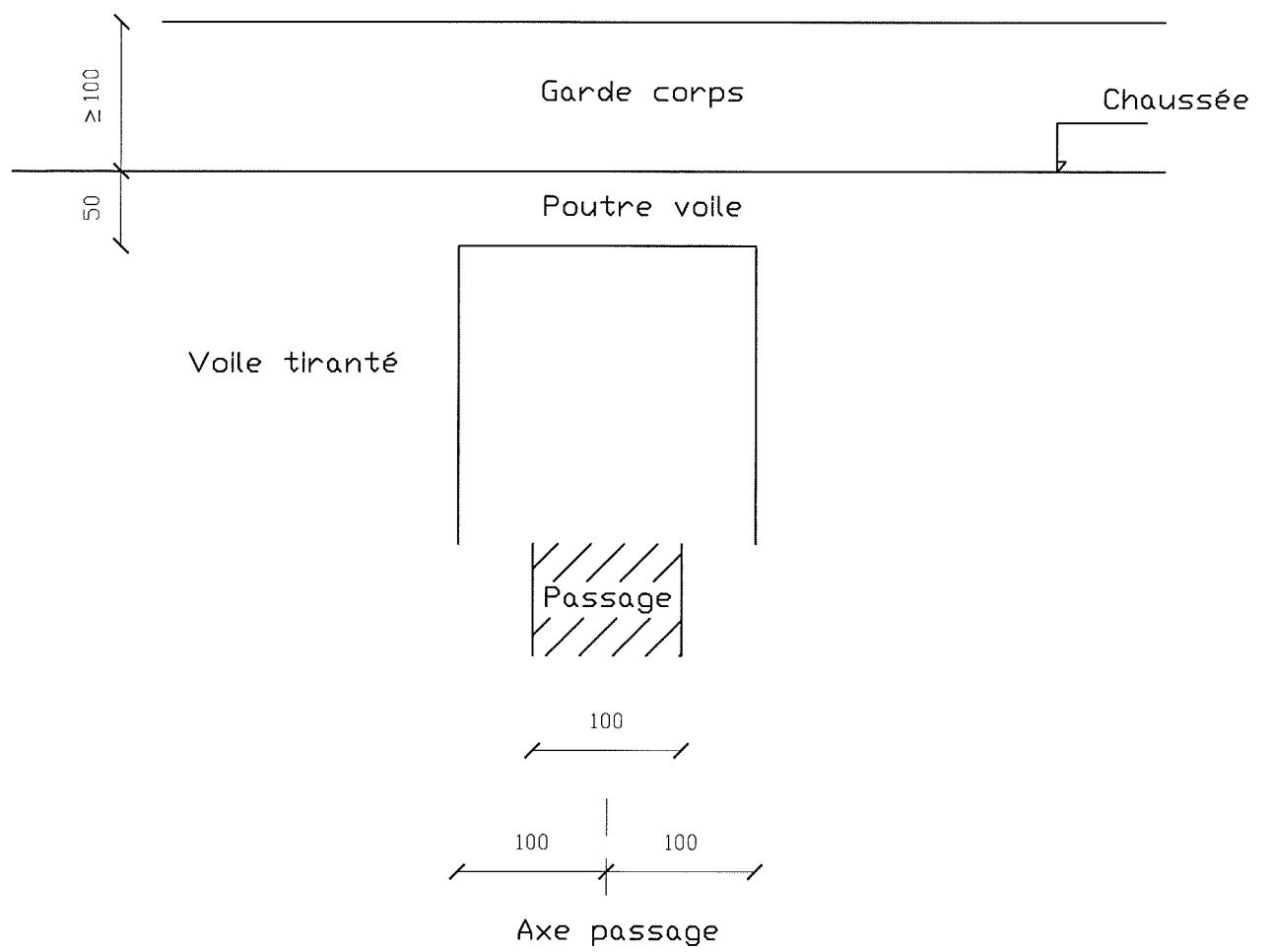
VUE EN PLAN

Echelle 1/100



PROJET
PASSAGE SOUS CHAUSSEE

Echelle 1/50



III. GARDE CORPS

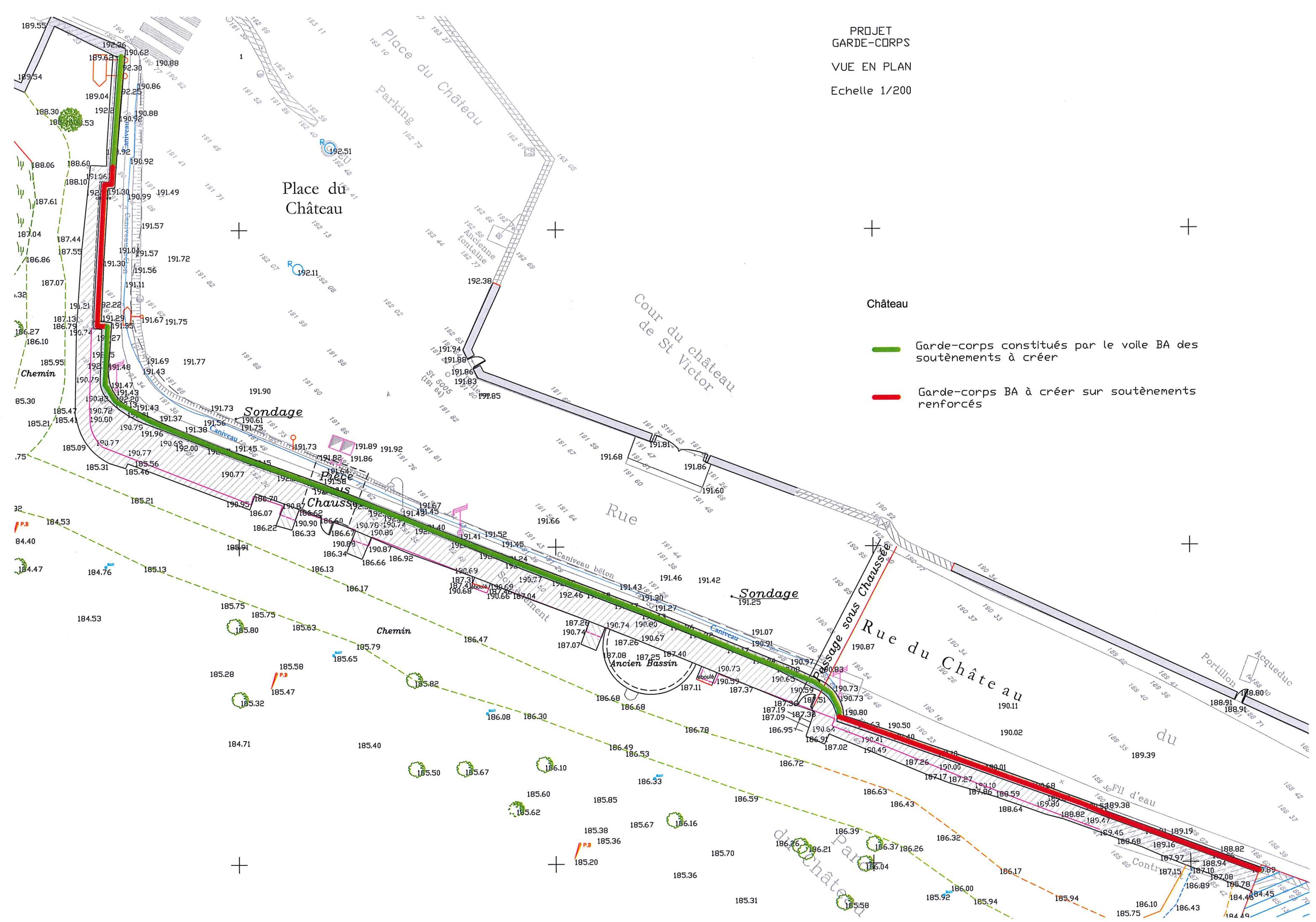
Ces ouvrages seront constitués,

- Soit par le voile BA de soutènements à créer (MURS 1 et 3)
- Soit par la réalisation, après démolition de l'existant, de murs BA ancrés dans les soutènements renforcés (MURS 2, 4 et 5)

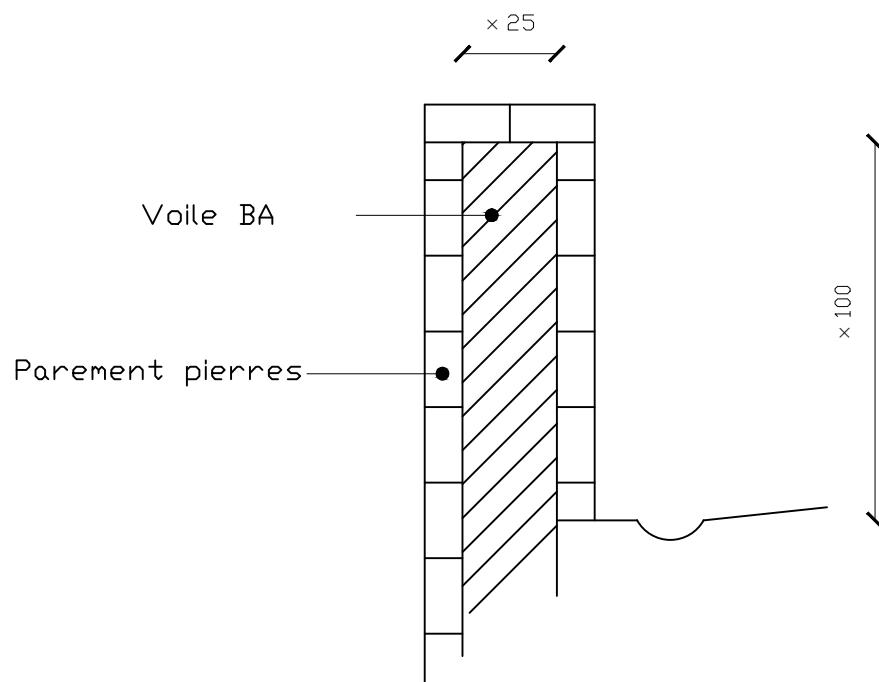
Dans tous les cas, ces garde-corps BA seront doublés, sur toutes les faces visibles, d'un revêtement en pierres.

Le principe constructif est reporté, selon les cas, sur les schémas de principe suivants.

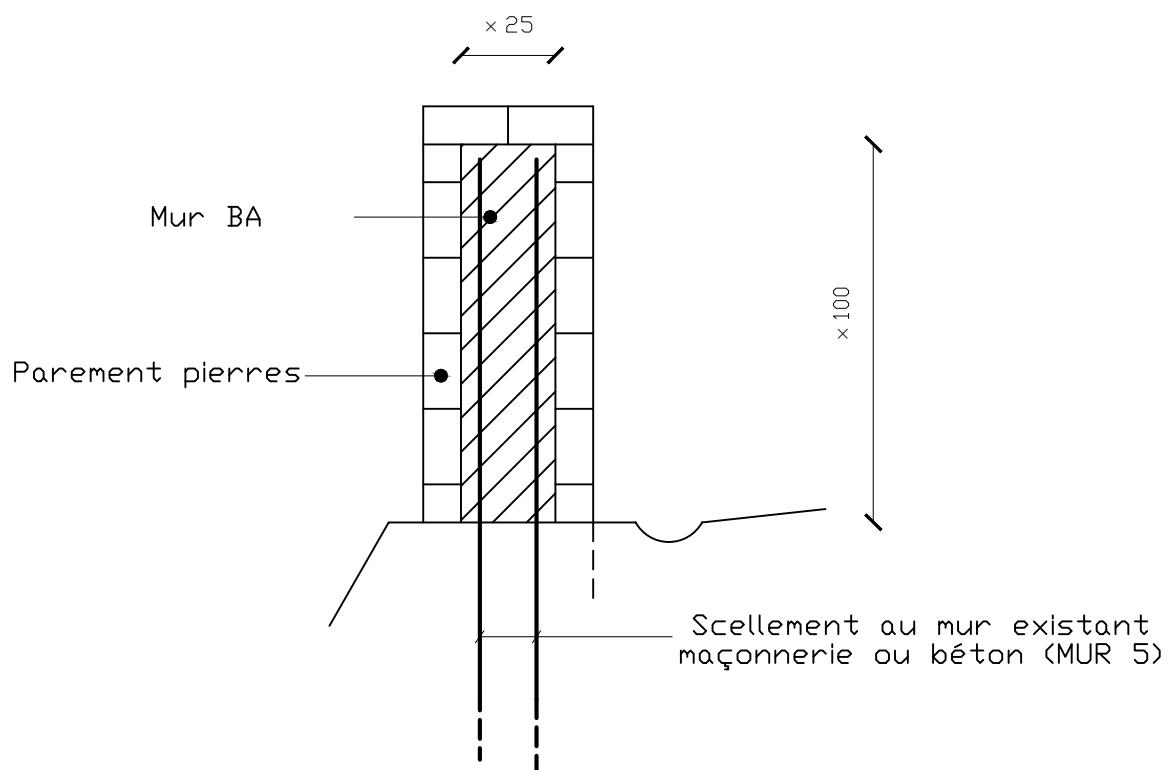
PROJET
GARDE-CORR
VUE EN PL
Echelle 1/2



Principe murs 1 et 3



Principe murs 2, 4 et 5



IV. CHAUSSEE – CANIVEAUX

La zone théorique de chaussée à reprendre et le linéaire de caniveau à reconstruire sont définis sur les 2 plans suivants.

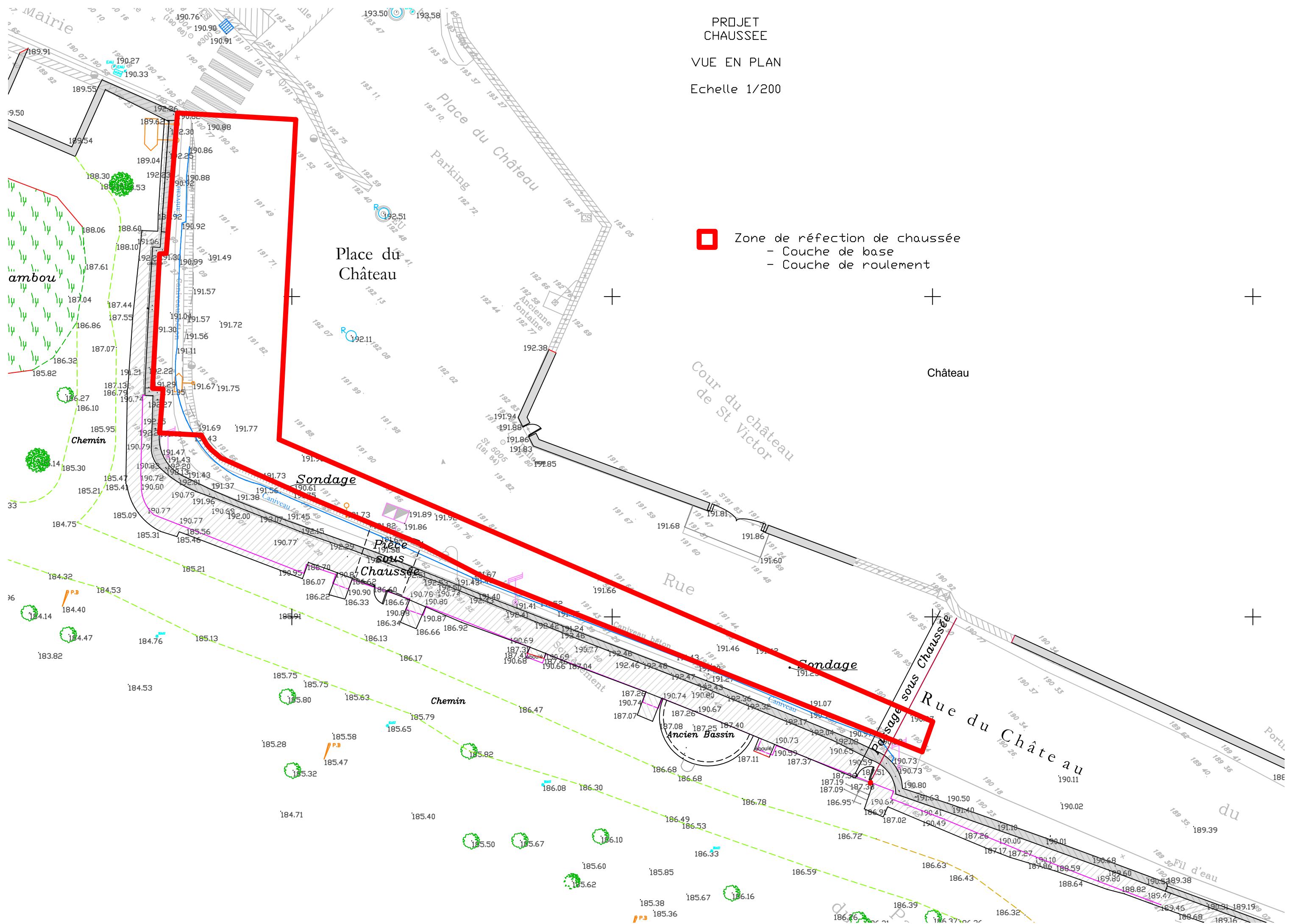
ooooooooooooooo

Nous restons au service des Responsables du projet pour tout complément d'information.

PROJET
CHAUSSEE

VUE EN PLAN

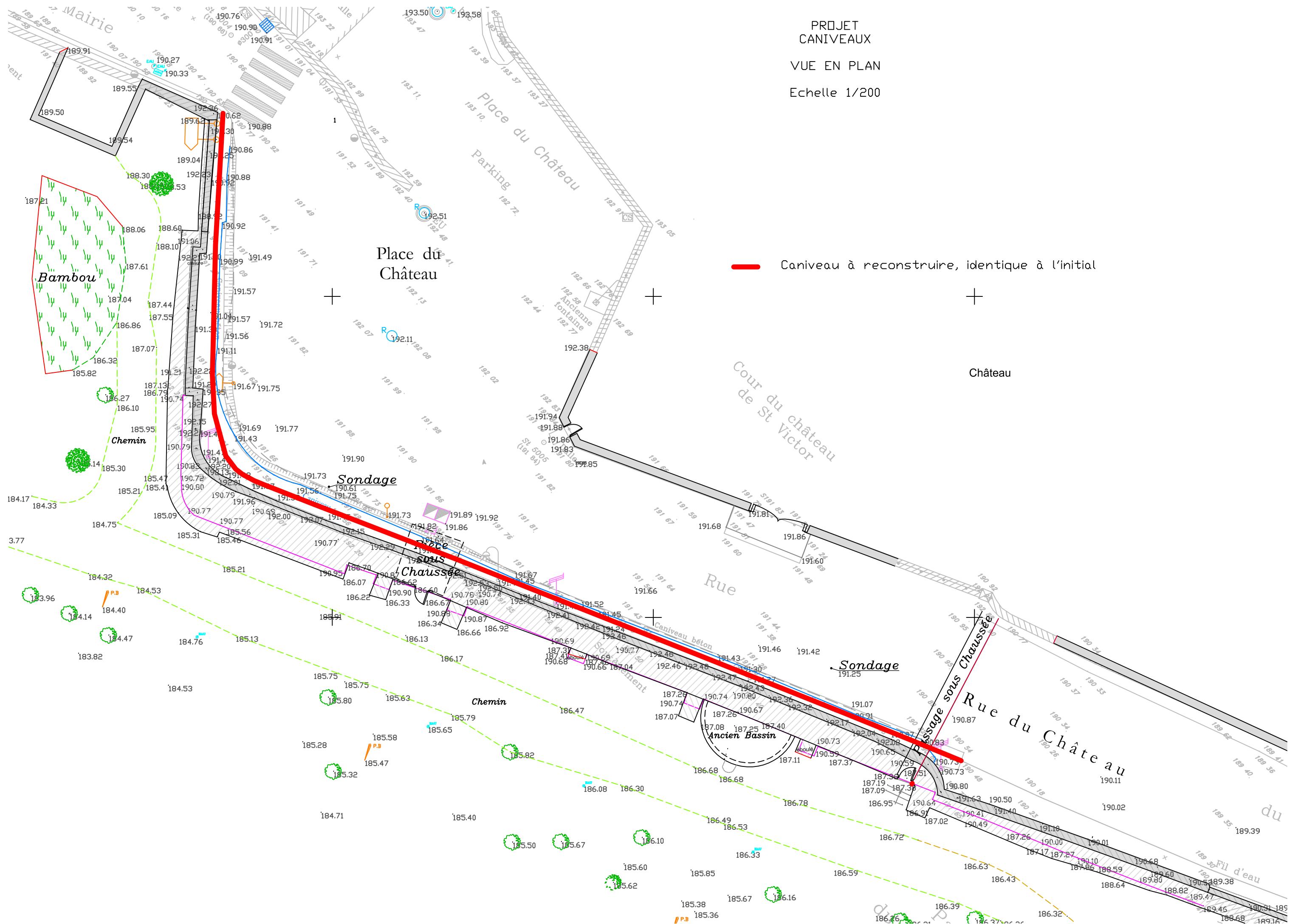
Echelle 1/200



PROJET
CANIVEAUX

VUE EN PLAN

Echelle 1/200



CONDITIONS D'UTILISATION DU PRESENT DOCUMENT

1. **ARGITEC** ne peut être en aucun cas tenu à une obligation de résultats car les prestations d'études et de conseil sont réputées incertaines par nature ; **ARGITEC** n'est donc tenu qu'à une obligation de moyens.
2. Le présent document et ses annexes constituent un tout indissociable. Les interprétations erronées qui pourront en être faites à partir d'une communication ou reproduction partielle ne saurait engager la Société **ARGITEC**. En particulier, il ne s'applique qu'aux ouvrages décrits et uniquement à ces derniers.
3. Toute modification du projet initial concernant la conception, l'implantation, le niveau ou la taille de l'ouvrage devra être signalée à **ARGITEC**. En effet, ces modifications peuvent être de nature à rendre caducs certains éléments ou la totalité des conclusions de l'étude.
4. Si, en l'absence de plans précis des ouvrages projetés, **ARGITEC** a été amené dans le présent document à faire une ou des hypothèses sur le projet, il appartient au Maître d'Ouvrage ou à son Maître d'Œuvre, de communiquer par écrit ses observations éventuelles à **ARGITEC** sans quoi, il ne pourrait en aucun cas et pour aucune raison être reproché à **ARGITEC** d'avoir établi son étude pour le projet décrit dans le présent document.
5. Des éléments nouveaux mis en évidence lors de reconnaissances complémentaires ou lors de l'exécution des fouilles ou des fondations et n'ayant pu être détectés au cours des opérations de reconnaissance (*failles, remblais anciens ou récents, caverne de dissolution, hétérogénéité localisée, venue d'eau, pollution, etc...*) peuvent rendre caduques les conclusions du présent document en tout ou en partie.
Ces éléments nouveaux ainsi que tout incident important survenant au cours des travaux (*éboulements des fouilles, dégâts occasionnés aux constructions existantes, glissement de talus, etc...*) doivent être immédiatement signalés à **ARGITEC** pour lui permettre de reconsidérer et d'adapter éventuellement les solutions initialement préconisées et ceci dans le cadre de missions complémentaires.
6. Pour les raisons développées au § 4, et sauf stipulation contraire explicite de la part d'**ARGITEC**, l'utilisation de la présente étude pour chiffrer, à forfait ou non, le coût de tout ou partie des ouvrages d'infrastructure ne saurait en aucun cas engager la responsabilité d'**ARGITEC**. Une mission G2 minimum est nécessaire pour estimer des quantités, coûts et délais d'ouvrages géotechniques.
7. **ARGITEC** ne pourrait être rendu responsable des modifications apportées à la présente étude sans son consentement écrit.
8. Il est vivement recommandé au Maître d'Ouvrage, au Maître d'Œuvre ou à l'Entreprise de faire procéder, au moment de l'ouverture des fouilles ou de la réalisation des premiers pieux ou puits, à une visite de chantier par un spécialiste. Cette visite est normalement prévue par **ARGITEC** lorsqu'elle est chargée d'une mission spécifique G4 de suivi de l'exécution des travaux de fondations. Le client est alors prié de prévenir **ARGITEC** en temps utile.
Cette visite a pour objet de vérifier que la nature des sols et la profondeur de l'horizon de fondation sont conformes aux données de l'étude. Elle donne lieu à l'établissement d'un compte-rendu.
9. Les éventuelles altitudes indiquées pour chaque sondage (*qu'il s'agisse de cotes de références rattachées à un repère arbitraire ou de cotes NGF*) ne sont données qu'à titre indicatif. Seules font foi les profondeurs mesurées depuis le sommet des sondages et comptées à partir du niveau du sol au moment de la réalisation des essais. Pour que ces altitudes soient garanties, il convient qu'elles soient relevées par un Géomètre Expert. Il en va de même pour l'implantation des sondages sur le terrain.
10. Le Maître d'Ouvrage devra informer **ARGITEC** de la Date Réelle d'Ouverture du Chantier (*DROC*) et faire réactualiser le présent document en cas d'ouverture de chantier plus de 2 ans après la date d'établissement du présent document. De même il est tenu d'informer **ARGITEC** du montant global de l'opération et de la date prévisible de réception de l'ouvrage.
11. Il appartient à l'assurance dommage ouvrage de vérifier que nos garanties suffisent à couvrir les risques liés à cet ouvrage.

Tableau 1 — Enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique

Enchaînement des missions G1 à G4	Phases de la maîtrise d'œuvre	Mission d'ingénierie géotechnique (GN) et Phase de la mission	Objectifs à atteindre pour les ouvrages géotechniques	Niveau de management des risques géotechniques attendus	Prestations d'investigations géotechniques à réaliser	
Étape 1 : Étude géotechnique préalable (G1)		Étude géotechnique préalable (G1) Phase Étude de Site (ES)	Spécificités géotechniques du site	Première identification des risques présentés par le site	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique	
	Étude préliminaire, esquisse, APS	Étude géotechnique préalable (G1) Phase Principes Généraux de Construction (PGC)	Première adaptation des futurs ouvrages aux spécificités du site	Première identification des risques pour les futurs ouvrages	Fonction des données existantes et de la complexité géotechnique	
Étape 2 : Étude géotechnique de conception (G2)	APD/AVP	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Avant-projet (AVP)	Définition et comparaison des solutions envisageables pour le projet	Mesures préventives pour la réduction des risques identifiés, mesures correctives pour les risques résiduels avec détection au plus tôt de leur survenance	Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)	
	PRO	Étude géotechnique de conception (G2) Phase Projet (PRO)	Conception et justifications du projet		Fonction du site et de la complexité du projet (choix constructifs)	
	DCE/ACT	Étude géotechnique de conception (G2) Phase DCE / ACT	Consultation sur le projet de base / Choix de l'entreprise et mise au point du contrat de travaux			
Étape 3 : Études géotechniques de réalisation (G3 à G4)		À la charge de l'entreprise	À la charge du maître d'ouvrage			
	EXE/VISA	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Étude (en interaction avec la phase Suivi)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision de l'étude géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision du suivi)	Étude d'exécution conforme aux exigences du projet, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût	Identification des risques résiduels, mesures correctives, contrôle du management des risques résiduels (réalité des actions, vigilance, mémorisation, capitalisation des retours d'expérience)	Fonction des méthodes de construction et des adaptations proposées si des risques identifiés surviennent
	DET/AOR	Étude et suivi géotechniques d'exécution (G3) Phase Suivi (en interaction avec la phase Étude)	Supervision géotechnique d'exécution (G4) Phase Supervision du suivi géotechnique d'exécution (en interaction avec la phase Supervision de l'étude)	Exécution des travaux en toute sécurité et en conformité avec les attentes du maître d'ouvrage		Fonction du contexte géotechnique observé et du comportement de l'ouvrage et des avoisinants en cours de travaux
À toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant	Diagnostic	Diagnostic géotechnique (G5)	Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant	Influence de cet élément géotechnique sur les risques géotechniques identifiés	Fonction de l'élément géotechnique étudié	

Tableau 2 — Classification des missions d'ingénierie géotechnique

L'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étapes 1 à 3) doit suivre les étapes de conception et de réalisation de tout projet pour contribuer à la maîtrise des risques géotechniques. Le maître d'ouvrage ou son mandataire doit faire réaliser successivement chacune de ces missions par une ingénierie géotechnique. Chaque mission s'appuie sur des données géotechniques adaptées issues d'investigations géotechniques appropriées.

ÉTAPE 1: ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRÉALABLE (G1)

Cette mission exclut toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques qui entre dans le cadre de la mission d'étude géotechnique de conception (étape 2). Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire. Elle comprend deux phases :

Phase Étude de Site (ES)

Elle est réalisée en amont d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour une première identification des risques géotechniques d'un site.

Faire une enquête documentaire sur le cadre géotechnique du site et l'existence d'avoisins avec visite du site et des alentours.

Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Fournir un rapport donnant pour le site étudié un modèle géologique préliminaire, les principales caractéristiques géotechniques et une première identification des risques géotechniques majeurs.

Phase Principes Généraux de Construction (PGC)

Elle est réalisée au stade d'une étude préliminaire, d'esquisse ou d'APS pour réduire les conséquences des risques géotechniques majeurs identifiés. Elle s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Fournir un rapport de synthèse des données géotechniques à ce stade d'étude (première approche de la ZIG, horizons porteurs potentiels, ainsi que certains principes généraux de construction envisageables (notamment fondations, terrassements, ouvrages enterrés, améliorations de sols).

ÉTAPE 2 : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DE CONCEPTION (G2)

Cette mission permet l'élaboration du projet des ouvrages géotechniques et réduit les conséquences des risques géotechniques importants identifiés. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend trois phases :

Phase Avant-projet (AVP)

Elle est réalisée au stade de l'avant-projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées.

Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Fournir un rapport donnant les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants), une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure maîtrise des risques géotechniques.

Phase Projet (PRO)

Elle est réalisée au stade du projet de la maîtrise d'œuvre et s'appuie obligatoirement sur des données géotechniques adaptées suffisamment représentatives pour le site.

Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Fournir un dossier de synthèse des hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade du projet (valeurs caractéristiques des paramètres géotechniques en particulier), des notes techniques donnant les choix constructifs des ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et voiries, améliorations de sols, dispositions vis-à-vis des nappes et des avoisinants), des notes de calcul de dimensionnement, un avis sur les valeurs seuils et une approche des quantités.

Phase DCE / ACT

Elle est réalisée pour finaliser le Dossier de Consultation des Entreprises et assister le maître d'ouvrage pour l'établissement des Contrats de Travaux avec le ou les entrepreneurs retenus pour les ouvrages géotechniques.

Établir ou participer à la rédaction des documents techniques nécessaires et suffisants à la consultation des entreprises pour leurs études de réalisation des ouvrages géotechniques (dossier de la phase Projet avec plans, notices techniques, cahier des charges particulières, cadre de bordereau des prix et d'estimatif, planning prévisionnel).

Assister éventuellement le maître d'ouvrage pour la sélection des entreprises, analyser les offres techniques, participer à la finalisation des pièces techniques des contrats de travaux.

ÉTUDES GÉOTECHNIQUES DE RÉALISATION (G3 et G4, distinctes et simultanées) ÉTUDE ET SUIVI GÉOTECHNIQUES D'EXECUTION (G3)

Cette mission permet de réduire les risques géotechniques résiduels par la mise en œuvre à temps de mesures correctives d'adaptation ou d'optimisation. Elle est confiée à l'entrepreneur sauf disposition contractuelle contraire, sur la base de la phase G2 DCE/ACT. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Étude

Définir si besoin un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Étudier dans le détail les ouvrages géotechniques : notamment établissement d'une note d'hypothèses géotechniques sur la base des données fournies par le contrat de travaux ainsi que des résultats des éventuelles investigations complémentaires, définition et dimensionnement (calculs justificatifs) des ouvrages géotechniques, méthodes et conditions d'exécution (phasages généraux, suivis, auscultations et contrôles à prévoir, valeurs seuils, dispositions constructives complémentaires éventuelles).

Élaborer le dossier géotechnique d'exécution des ouvrages géotechniques provisoires et définitifs : plans d'exécution, de phasage et de suivi.

Phase Suivi

Suivre en continu les auscultations et l'exécution des ouvrages géotechniques, appliquer si nécessaire des dispositions constructives prédéfinies en phase Étude.

Vérifier les données géotechniques par relevés lors des travaux et par un programme d'investigations géotechniques complémentaire si nécessaire (le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats).

Établir la prestation géotechnique du dossier des ouvrages exécutés (DOE) et fournir les documents nécessaires à l'établissement du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO)

SUPERVISION GÉOTECHNIQUE D'EXECUTION (G4)

Cette mission permet de vérifier la conformité des hypothèses géotechniques prises en compte dans la mission d'étude et suivi géotechniques d'exécution. Elle est à la charge du maître d'ouvrage ou son mandataire et est réalisée en collaboration avec la maîtrise d'œuvre ou intégrée à cette dernière. Elle comprend deux phases interactives :

Phase Supervision de l'étude d'exécution

Donner un avis sur la pertinence des hypothèses géotechniques de l'étude géotechnique d'exécution, des dimensionnements et méthodes d'exécution, des adaptations ou optimisations des ouvrages géotechniques proposées par l'entrepreneur, du plan de contrôle, du programme d'auscultation et des valeurs seuils.

Phase Supervision du suivi d'exécution

Par interventions ponctuelles sur le chantier, donner un avis sur la pertinence du contexte géotechnique tel qu'observé par l'entrepreneur (G3), du comportement tel qu'observé par l'entrepreneur de l'ouvrage et des avoisinants concernés (G3), de l'adaptation ou de l'optimisation de l'ouvrage géotechnique proposée par l'entrepreneur (G3).

Donner un avis sur la prestation géotechnique du DOE et sur les documents fournis pour le DIUO.

DIAGNOSTIC GÉOTECHNIQUE (G5)

Pendant le déroulement d'un projet ou au cours de la vie d'un ouvrage, il peut être nécessaire de procéder, de façon strictement limitative, à l'étude d'un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques, dans le cadre d'une mission ponctuelle. Ce diagnostic géotechnique précise l'influence de cet ou ces éléments géotechniques sur les risques géotechniques identifiés ainsi que leurs conséquences possibles pour le projet ou l'ouvrage existant.

Définir, après enquête documentaire, un programme d'investigations géotechniques spécifique, le réaliser ou en assurer le suivi technique, en exploiter les résultats.

Étudier un ou plusieurs éléments géotechniques spécifiques (par exemple soutènement, causes géotechniques d'un désordre) dans le cadre de ce diagnostic, mais sans aucune implication dans la globalité du projet ou dans l'étude de l'état général de l'ouvrage existant.

Si ce diagnostic conduit à modifier une partie du projet ou à réaliser des travaux sur l'ouvrage existant, des études géotechniques de conception et/ou d'exécution ainsi qu'un suivi et une supervision géotechniques seront réalisés ultérieurement, conformément à l'enchaînement des missions d'ingénierie géotechnique (étape 2 et/ou 3).